

Avis d'enquête publique

Enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture de la commune déléguée de Préaux-du-Perche

Par arrêté A01-2022 du 28 janvier 2022, le Président de la communauté de communes Cœur du Perche, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets cités en objet.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 18 février 2022 à 14h00 au mardi 22 mars 2022 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, la Communauté de Communes Cœur du Perche se prononcera définitivement sur l'approbation du PVAP.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Caen, Mme Muriel BANSARD a été désignée commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes Cœur du Perche (siège de l'enquête publique) ainsi qu'en mairie de Préaux-du-Perche (Perche-en-Nocé).

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, y seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces du PVAP tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 07 avril 2021.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur <https://www.registre-dematerialise.fr/>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- sur le courrier électronique du registre dématérialisé

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@coeurduperche.fr. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susmentionné.

- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

- Par voie postale en adressant un courrier à la Communauté de Communes Cœur du Perche - commissaire enquêteur ZA St-Marc Ouest – 61110 - Rémalard-en-Perche.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales en mairie de Préaux-du-Perche (Perche-en-Nocé) selon le calendrier suivant :

- Le vendredi 18 février 2022 de 14h00 à 16h00
- Le mardi 1er mars 2022 de 14h00 à 16h00
- Le vendredi 11 mars 2022 de 14h00 à 16h00
- Le mardi 22 mars 2022 de 16h00 à 18h00

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront remis à la commissaire enquêteur et clos par elle. La commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président de Cœur du Perche le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commissaire enquêteur seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de Cœur du Perche (www.coeurduperche.com)

Un exemplaire sera transmis à Mme la Préfète de l'Orne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Cet avis sera publié par voie d'affichage au siège de Cœur du Perche et en mairie de Préaux-du-Perche (Perche-en-Nocé). L'avis sera également publié sur le site internet de Cœur du Perche.